

Rencontre :

Les violences faites aux femmes, orienter et s'engager

Mercredi 9 mars de 17h15 à 20h30

Lieu : La Maison Verte, 127 rue Marcadet, 75018 Paris

Bilan

1h30 d'échanges et 1h00 de représentation théâtrale

3 intervenantes

90 inscrits 49 personnes présentes à la table ronde (*grève des transports en commun*) - environ 60 pour la pièce de théâtre.

25 avis recueillis, 100% de satisfaction (*évaluations écrites retournées en fin de rencontre*)

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant. »

Simone de Beauvoir

Présentation de l'association Tous Bénévoles



L'association [Tous bénévoles](#) existe depuis 11 ans. Elle est le résultat de la fusion de trois structures : le Centre du Volontariat de Paris (créé en 1975), Solidarinet et Cœurs à Lire. L'association a pour mission la promotion de l'engagement bénévole et citoyen. Se faisant elle soutient les associations de son réseau (1 489) dans leur recherche de bénévoles et elle accompagne les personnes désireuses de s'engager bénévolement.

En 2015, elle comptabilise plus de 7 700 profils de bénévoles sur son site Internet et a permis plus de 21 000 mises en relations entre les associations et les bénévoles.

L'association agit par le biais de trois sites Internet :

- le site générale de l'association pour ce qui est de la mise en relation : [Tous Bénévoles](#) ;
- un site ciblant plus particulièrement les jeunes bénévoles qui ont entre 14-25 ans : [Jeune et Bénévole](#) ;
- un site intitulé [Programme AlphaB](#), spécialisé dans le soutien des intervenants en accompagnement à la scolarité et la formation de base pour adulte (informations, conseils, formations, lieu ressources, guides pratiques, rencontres thématiques...).

PREMIERE PARTIE : TABLE RONDE

QU'EST-CE QUE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

1/ Les violences faites aux femmes : définition et encrage sociologique

Intervenante : **Julie Vella**, présidente de l'association [Elle's imagine'nt](#).

Elle's imagine'nt a été créée en 2009 et a pour missions :

- D'accompagner les femmes victimes de violences dans leurs démarches juridiques, sociales et psychologiques.
- Permettre la reconstruction de ces femmes via des groupes de parole où les femmes ont la possibilité de mettre des mots sur ce qu'elles vivent. Cette reconstruction passe par un travail sur l'estime de soi, l'obtention d'une autonomie psychologique et enfin sur le retour à l'emploi.
- Former les professionnels (corps médical, RH, police....) et organiser des actions de prévention dans les collèges et lycées, en travaillant sur les stéréotypes.

Il existe différentes formes de violences exercées à l'encontre des femmes :

- Violence conjugale
- Viol
- Mariage forcé
- Prostitution
- Trafic des femmes et des jeunes filles
- Violence dans les conflits armés dont le viol systématique
- Esclavage sexuel et grossesse forcée
- Meurtre d'honneur
- Violence liée à la dot
- Infanticide des petites filles
- Sélection prénatale en fonction du sexe favorable aux garçons
- Mutilation génitale féminine
- Violence dans le cadre du travail

La violence conjugale

La violence conjugale est une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre. Il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre un conflit de couple et la violence conjugale. Pour cela, l'intervenante propose un petit jeu qui permet de repérer les indices qui aident à les différencier.

Dans le cas de la violence conjugale, une relation d'emprise s'instaure entre les deux personnes : emprise psychologique qui se manifeste en premier lieu par un isolement de la victime. Il y a un rapport dominé dominant dans le couple, c'est une relation hiérarchisée dans laquelle la victime ne peut s'exprimer. Dans un conflit de couple, les deux personnes défendent leur position jusqu'à trouver un compromis. La relation d'emprise enferme la victime, lui ôtant toute liberté, physique ou symbolique.

L'emprise est une violence psychologique qui entraîne souvent d'autres violences : économique, administrative, physique, sexuelle...

Depuis 1992, le viol entre époux (mariage ou concubinage) est une circonstance aggravante.

Le viol est un crime.

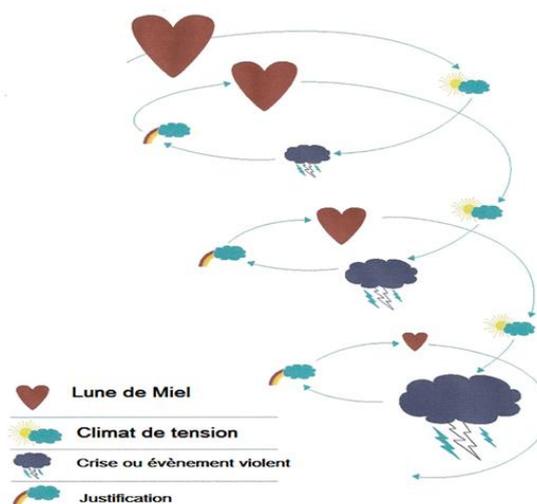
Il existe plusieurs types de violences conjugales :

- Violence psychologique : comportement moralement agressif ou violent d'un individu vis-à-vis d'un autre individu. Par exemple : "en rentrant du travail Monsieur décide de ne pas parler pendant 3h" ; "Monsieur veut trois couleurs différentes dans son assiette, mais ce ne sont jamais les bonnes".
- Violence verbale : propos dévalorisants, humiliation...
- Violence physique : ce sont les coups portés à la victime mais également sur les objets (taper dans les murs, lancer/briser des objets, torturer des animaux).
- Violence sexuelle : rapports sexuels forcés, contraints...
- Violence administrative : dépossession des papiers importants (carte d'identité, titre de séjour...)
- Violence économique : exploitation abusive des rapports économiques dans le couple. Par exemple : Madame doit transférer son salaire sur le compte de Monsieur ; interdiction de travailler...

Le cycle de la violence conjugale :

Pourquoi la victime reste-t-elle avec son conjoint ? Ce n'est pas parce qu'elle aime ça, mais bien parce qu'elle est enfermée dans une relation d'emprise et dans le cycle de la violence. En sortir, demande énormément de temps.

Ce cycle comprend 4 phases :



- 1- *Tension* : conflits, divergences - peur pour la victime.
- 2- *Agression* : recours à la violence - impuissance de la victime.
- 3- *Déni, transfert des responsabilités* : culpabilisation de la victime (exemple : « excuse moi mais si tu ne m'avais pas forcé je n'en serai pas arrivé là »).
- 4- *Rémission, sursis amoureux* : le conjoint redevient affectueux, gentil, agréable ; la victime reprend espoir. Cependant, plus on avance dans le temps plus la phase « Lune de miel » est courte. Les violences sont également de plus en plus fortes (elles sont d'abord psychologiques, verbales puis deviennent physiques pour se terminer, éventuellement, par des homicides).

Les conséquences :

- Blessures physiques
- Sentiment de honte (plus la femme a honte et moins elle se confiera)
- Socioprofessionnelles (ne peuvent plus travailler à cause des violences ou bien accuse de nombreux retards)
- Perte de l'estime de soi
- Peur constante
- Somatisation
- Possibilité de développer des conduites addictives : drogue, alcool...
- Trouble alimentaire (anorexie, boulimie)
- Tendance à culpabiliser de tout (culpabilité inconsciente)
- Stress posttraumatique
- Idée noire, homicide
- Isolement social (le but est donc ici de l'informer sur ses droits, sur ce qui existe pour les aider)

- Sentiment d'impuissance
- Sentiment contradictoire : « malgré ses actes violents je l'aime quand même ».

A noter : Les conséquences de ces violences sur la santé physique et psychique des victimes sont très importantes. Vivre sous un stress constant entraîne des maladies chroniques.

Différence entre violence conjugale et conflit conjugal :

La violence conjugale est **cyclique** et **récurrente**. Elle consiste à avoir le pouvoir sur l'autre en intimidant, menaçant et infériorisant sa partenaire. Le conflit conjugal est l'obtention du pouvoir dans une situation donnée, de manière ponctuelle, en utilisant des arguments et *a priori* sans violence.

Dans le cadre de la violence conjugale, c'est systématiquement la même personne qui a raison, alors que dans un conflit conjugal le rapport de force peut s'inverser selon les situations.

Quelques chiffres :

- La violence conjugale concerne 1 femme sur 10
- 60% des appels Police Secours de Paris concernent ces violences
- Dans 40% des cas la violence commence pendant la grossesse. (3 millions d'enfants vivraient dans un foyer où elles ont lieu).
- 1 viol sur 2 est le fait du conjoint
- 56% des femmes qui subissent des violences arrivent en retards au travail et 58 % sont absentes au moins 3 jours par mois (impact socio-économique).
- Les victimes sont de tous milieux et de tous âges

Comment intervenir ?

- Si vous êtes témoin de cette violence, il est préférable de ne pas intervenir directement, mais plutôt d'appeler la police (le nom de la personne qui témoigne n'apparaît pas dans la procédure).
- Si la police intervient et ne constate rien, il est toujours possible de rencontrer la personne une fois qu'elle est seule afin qu'elle se sente en sécurité pour se confier.

*« À plusieurs reprises, j'ai entendu des cris qui venaient de votre domicile et **qui m'ont beaucoup inquiété(e)**. Si vous avez des problèmes et que vous ne pouvez pas en parler tout de suite, sachez **que je suis là pour vous écouter. Cette conversation restera entre nous.** »*

- Ne pas essayer de régler le problème soi-même directement car sortir du cycle de la violence demande du temps et doit être à l'initiative de la victime. Il faut donc se positionner en tant que soutien, avoir une écoute bienveillante et lui montrer que vous croyez sa parole.
- Orienter vers des professionnels.
- Si la victime nie les faits ou est agressive, proposez-lui votre aide en disant que vous comprenez sa situation et que si elle veut en parler vous êtes là. Mais ne jamais forcer la personne.



Pour apporter une aide plus concrète il existe plusieurs dispositifs à mettre en place :

- Conserver les papiers importants de la victime et le double de ses clés.
- Garder une mini valise avec des biens de la victime en cas de départ précipité
- Convenir d'un signe d'alerte avec la victime
- Témoigner pour la personne lors d'une procédure judiciaire
- Encourager et accompagner la personne, si elle le désire, dans ses démarches
- Ouvrir un autre compte bancaire

Quelques notions de droits :

- La victime a le droit de quitter le domicile conjugal avec ses enfants pour se mettre en sécurité ;
- Il est fortement conseillé de le signaler à la police (main courante) ;
- La victime peut être aidée par la police pour récupérer des affaires personnelles ;
- La victime doit garder le plus de preuves possible (sms, photos, témoignages, certificat médical...); Mais attention si il n'y a pas assez d'éléments la plainte peut être classée ;
- Préparer le départ est très important : il s'agit d'anticiper (les affaires à récupérer, la date, le lieu...) car un départ est toujours malgré tout un deuil.



Les violences conjugales ne sont pas une affaire privée. C'est l'affaire de TOUS.

Les victimes sont de **tous les milieux, tous les âges.**

Le choix de ne pas intervenir **sert la personne violente.**

Les conséquences sont catastrophiques sur les victimes et sur **leurs enfants.**

Nous avons une obligation **d'assistance à personne en danger.** Article 223-6 et article 434-3.

2/ Les violences faites aux femmes handicapées

Intervenante : **Maudy Piot**, présidente de l'association [Femmes pour le Dire, femmes pour Agir](#) qui fut créée en 2003. Leit motiv de l'association : les femmes handicapées subissent une double discrimination, le fait d'être femme et d'être handicapée.

Les missions de l'association :

- Un numéro d'écoute est mis à disposition pour les femmes handicapées victimes de violences : **01.40.47.06.06** Ce numéro permet également la mise en relation de la victime avec une assistante sociale et une avocate.
- Des rencontres sont proposées pour aider à la reconstruction de ces femmes et les faire sortir de la spirale des violences.

Observations :

Presque 80% des femmes en situation de handicap sont victimes de violences. Le fait d'être handicapé rend les femmes plus vulnérables. Par exemple, une femme aveugle ne peut décrire son agresseur.

Par ailleurs, dans notre société le handicap fait peur et dérange, car il met en lumière la différence, voire la « fragilité » de l'être humain. Notre société est encore marquée par la religion et le péché. Ainsi, le handicap est, de manière plus ou moins consciente, encore perçu comme une punition.

Ainsi, les femmes handicapées manquent de soutien et sont souvent confrontées à des difficultés dans leurs relations sociales et conjugales. Elles peuvent s'entendre dire : « Tu ne vas quand même pas te plaindre, tu as déjà de la chance de vivre avec un conjoint » ou encore si la victime se plaint auprès de son conjoint : « le handicap est épuisant, tu devrais me remercier que je m'occupe de toi ».

Dans les institutions et les familles ce sont les femmes handicapées psychiques et les femmes aveugles qui sont les plus maltraitées. Enfin, Maudy Piot fait remarquer qu'il n'existe pas d'hébergement d'urgence pour les femmes handicapées qui subissent des violences. Il est donc beaucoup plus difficile pour elles d'échapper à la violence.

Présentation du film *Violences du silence* :

Maudy Piot passe quelques extraits du film [Violences du silence](#) produit par l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir et réalisé par Catherine Cabrol. Il met en lumière 8 témoignages de femmes aux handicaps divers, victimes de violences. Aussi bruts que les violences, ces films dénoncent le quotidien vécu par 80% des femmes handicapées.

3/ Les outils pour lutter contre la violence faites aux femmes

Intervenante : **Iman Karzabi**, chargée de mission au [Centre Hubertine Auclert](#). Cette association a été créée en 2009. Elle se compose de 124 membres dont 97 associations, 10 syndicats et 16 collectivités locales. Depuis 2013, elle porte l'Observatoire Régional des Violences Faites aux Femmes.

Les missions :

- Mettre en place une plateforme pour centraliser les informations, les bases de données et les ressources dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ;
- Organiser des rencontres ouvertes à tous et à toutes, qui permettent de débattre sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Accompagner tout type d'acteur sur un projet en lien avec l'égalité F/H ;
- Promouvoir l'éducation à l'égalité surtout via des études, des analyses, des outils éducatifs sous le prisme du genre : étude des manuels scolaires, création de l'égalithèque... ;
- Lutter contre toutes formes de violence faites aux femmes.

Les missions de l'observatoire :

- Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Ile-de-France ;
- Mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences par la mise en réseau des actrices et des acteurs franciliens/ennes agissant dans ce champ ;
- Sensibiliser contre les violences faites aux femmes et identifier les outils existants. Cette sensibilisation se fait notamment par un travail sur la socialisation différentielle des filles et des garçons, car les stéréotypes alimentent les violences : par exemple 1 français sur 4 pensent que la responsabilité du violeur est atténuée si la victime portait une tenue sexy.

[Infographie sur la culture du viol](#), réalisée par Mémoire traumatique et victimologie

Projection du court métrage : [C'est quoi le sexisme ? Quel lien avec les violences ?](#)

Ce film montre comment les violences sont le produit d'une société sexiste, qui par des propos, des gestes jugés parfois anodins et légitimés par des représentations stéréotypées, rendent possible ces violences. Le sexisme touche aussi bien les femmes que les hommes. En effet, à l'inverse, les hommes doivent prouver en permanence leur virilité. Il est donc important de travailler dès l'enfance à l'égalité des genres. A ce titre, le [Centre Hubertine Auclert](#) propose un grand nombre de ressources.

[Une cartographie pour orienter les femmes victimes de violence](#) :

Cette cartographie permet d'identifier et de localiser les principales structures associatives spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences dans chaque département d'Ile-de-France. Près de 400 dispositifs recensés.

La recherche peut se faire selon divers critères : aide recherchée, violence subie, localisation, besoin spécifique.

UNE CARTE POUR ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN ÎLE-DE-FRANCE

Vous êtes victime de violences ? Appelez le **3919**

centre hubertine auclert

Recherche France

Quitter le site rapidement

Pourquoi une cartographie ? Mode d'emploi S'informer et se former Contact Effacer ses traces

Département

- Tous
- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Essonne (91)
- Haut-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val d'Oise (95)

Violences subies

- violences au sein du couple
- violences intrafamiliales
- viol et autres violences sexuelles
- violences au travail
- prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle
- lesbophobie / biphobie et/ou transphobie
- mariages forcés
- mutilations sexuelles féminines
- esclavage moderne / traite sauf exploitation sexuelle

Prise en charge recherchée

- Premier accueil et information sans rendez-vous
- Premier accueil et information sur rendez-vous
- Ligne d'écoute et d'orientation téléphonique
- Hébergement
- Aide aux démarches
- Aide psychologique
- Aide juridique
- Aide juridique spécifique droit des étrangers-e-s
- Aide à l'emploi
- Prise en charge médicale spécialisée
- Prise en charge des enfants exposés-e-s aux violences conjugales
- Conseil sexualité / IVG / IST / contraception

Besoins spécifiques

- Accessibilité PMR
- Possibilité accueil en Langue des Signes Française
- Possibilité d'accueil en langue étrangère

LANCER LA RECHERCHE

Partenariats Mentions légales Plan du site

Les dispositifs mis en place pour les victimes :

- Le numéro **39 19 "Violences femmes info"**. Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés. Malgré le nom de ce numéro, toute personne peut appeler quelque soit son sexe.
- « Le téléphone portable grave danger » : dispositif qui vise à protéger les victimes de violences commises au sein du couple. Ce téléphone portable dispose d'une touche « raccourci » permettant à la victime de joindre un service de téléassistance, accessible 7j/7 et 24h/24. Il est octroyé, suite à une demande spécifique, dans le cas d'un danger immédiat pour la vie de la victime.
- [L'ordonnance de protection renforcée](#) : cette ordonnance vise à protéger les femmes victimes de violences, que ce soit avant ou après le dépôt de plainte, que l'agresseur ait été condamné ou pas.
- Les mains courantes peuvent être transmises aux associations, qui peuvent appeler la victime.

- Les hébergements : ce sont souvent de petits appartements répartis où il est possible de cuisiner et de posséder une chambre individuelle. Si l'hébergement se concentre en un seul immeuble, il est souvent très sécurisé. Malheureusement, des hébergements adaptés aux femmes handicapées n'existent pas encore.

Que faire face à une femme victime de violences ?

1/ Créer un cadre sécurisant pour la victime : être dans un cadre privé sans sa famille.

2/ Adopter une écoute active et bienveillante : Ecoutez-la, essayez de la déculpabiliser avec des phrases comme :

« Je vous crois »

« Vous n'y êtes pour rien »

« L'agresseur est le seul responsable »

« La loi interdit et punit les violences »

3/ Evaluer la situation pour identifier le danger encouru : demander à la victime si elle a peur, si elle subit des menaces, des représailles, si l'auteur des violences possède une arme...

4/ Agir à son niveau : se reporter aux « [fiches réflexes](#) ».

5/ Orienter la victime vers des associations spécialisées : utiliser la cartographie vue précédemment.

6/ Respecter le choix : ne pas la forcer, lui donner toutes les informations nécessaires (numéro de téléphone, adresses des associations...). Lui rappeler ses droits. Elle doit rester décisionnaire.

CONCLUSION

Les intervenantes, Iman Karzabi, Maudy Piot et Julie Vella ont été vivement remerciées.

Au regard de tout ce qui s'est dit, les violences sont d'une très grande diversité. **C'est un problème de société, face auquel chacun peut intervenir à son échelle selon ses possibilités et ses envies.**

L'engagement des uns et des autres peut faire la différence. Si la **prévention** de ces violences commence dès le plus jeune âge, alors nous pourrions imaginer que toutes les missions d'accompagnement d'enfants peuvent permettre de participer à une réduction des violences. De la même manière toutes **les actions qui encouragent l'autonomie des femmes** y participent : le soutien à l'entrepreneuriat, l'enseignement du français, les hébergements d'urgence, les permanences d'écoute...

Vous pourrez retrouver toutes ces missions de bénévolat sur le site Tous Bénévoles en indiquant votre lieu de résidence et le type de mission dans laquelle vous souhaiteriez vous investir. www.tousbenevoles.org

Ainsi, que ce soit pour orienter les victimes ou pour vous engager bénévolement, n'hésitez pas contacter le Centre Hubertine Auclert ou l'association Tous Bénévoles.

DEUXIEME PARTIE : PIECE DE THEATRE

DU BLEU DANS LA MEMOIRE

Après une pause conviviale, cette rencontre s'est poursuivie par la représentation de la pièce de théâtre : *Du bleu dans la mémoire*, écrite par Emmanuelle Degeorges et jouée par la [Compagnie Révolante](#) (Pauline Pidoux, Soliane Moisset et Emmanuelle Degeorges).



Il s'agit d'un drame poétique qui parle de l'enfermement et de la force du jeu théâtral. Trois femmes sont enfermées depuis longtemps et ne se souviennent plus de qui elles sont. Pour palier l'ennui, elles vont jouer à la Femme, en passant par l'amoureuse, la maîtresse, l'anorexique, la mère, Ève, Kiki de Montparnasse, la femme battue, l'adolescente, la petite fille, la comédienne... À travers différents monologues, nous voyageons avec elles, dans une boucle infinie dont la seule issue reste le jeu.





Annexes

Quelques contacts

Pour les femmes victime de violences :

39 19 (gratuit, anonyme, traitants de toutes sortes de violences).

Pour les femmes handicapées :

Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires : Maison des femmes 163 rue de Charenton 75012 Paris

Femmes handicapées victime de violences : 01.40.47.06.06

Pour les hommes victimes de violences :

Paris Aide aux Victimes

PAV ANTENNE SUD - 12, rue Charles Fourier 75013 PARIS

Public : 01 45 88 18 00 (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

PAV ANTENNE NORD - 22, rue Jacques Kellner 75017 PARIS

Public : 01 53 06 83 50 (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30)

SOS Violences Familiales 11 rue Taine - 75012 Paris Tél. : 01 44 73 01 27

La ligue de santé mentale (pour les victimes et les auteurs)

22, rue de Châteaudun - 92250 LA GARENNE-COLOMBES

Tel : 01.46.49.16.41

11, rue Tronchet 75008 PARIS

Tel : 01 42 66 20 70

Campagnes de sensibilisation

Collectif féministe Contre le Viol : [campagne contre le viol du Collectif Féministe contre le Viol 2015](#) et [viol conjugal : la première campagne lever le tabou](#)

La Cimade : la campagne ["Ni Une Ni Deux !"](#)

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille :

La [campagne](#) réalisée en 2010 par le CIDFF Phocéén et le Centre ressources genre PACA.

Women's Aid : violences conjugales le [spot choc de Keira Knightley](#)

Fédération Nationale Solidarités Femmes : [la campagne de sensibilisation](#) réalisée entre 2010 et 2012 sur les violences conjugales.

Mémoire traumatique et victimologie [Infographie sur la culture du viol](#)

Outils pédagogiques

Association Libres Terres des Femmes : les [6 courts-métrages](#) traduits en 9 langues sur les différents aspects des violences conjugales.

MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

Association Adequations : boîte à outils « 20 albums de jeunesse pour une éducation non sexiste ». Documentation empruntable au [Centre Hubertine Auclert](#).

Familles Rurales : [En marche vers l'égalité !](#) est un jeu de société, réalisé par l'association Familles rurales, s'adressant à un public large (adolescents et adultes).

Rectorat de Limoges : en collaboration avec le service régional aux droits des femmes, le rectorat de Limoge a créé un outil multimédia « Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes », à destination d'un large public est particulièrement adapté à l'usage des professionnels de l'éducation (petite enfance, primaire, collèges, lycées). Documentation empruntable au [Centre Hubertine Auclert](#).

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes : « [Brisons le silence avant qu'il ne nous brise](#) » est une brochure imprimable, réalisée en 2011, s'adressant directement aux victimes de violences conjugales.

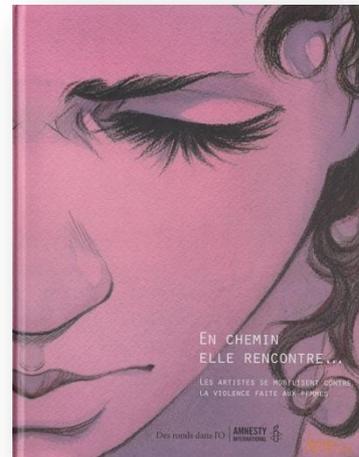
Expositions

Association Femmes d'ici et d'ailleurs : *"Vous ne pouvez pas rester comme ça Madame"* est une exposition, réalisée par en 2015. Documentation empruntable au [Centre Hubertine Auclert](#).

Amnesty International : ["En chemin elle rencontre"](#) est le résultat de la mobilisation de 70 artistes pour l'égalité femmes-homme.

« [Blessures de femmes](#) » : A travers cette exposition photographique, réalisée en 2010, l'artiste Catherine Cabrol souhaite témoigner du calvaire qu'ont bien voulu lui confier des femmes issues du monde entier.

ECVF Elu(e)s contre les violences faites aux femmes : [Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes](#) est une exposition réalisée par ECVF, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes.



Partenaires

Le Centre Hubertine Auclert propose une [cartographie des partenaires](#)

Le Centre Hubertine Auclert a conçu une cartographie sur la région Ile-de-France, pour aider les professionnel-le-s à orienter les femmes victimes de violence vers des dispositifs spécialisés. Près de 400 dispositifs sont recensés.

Cette cartographie permet d'identifier et de localiser les principales structures associatives spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences dans chaque département d'Ile-de-France.

Elle peut être également consultée par un public plus large et notamment les femmes victimes de violences. Pour être conseillées et accompagnées dans leurs démarches, nous conseillons aux femmes victimes de violences et leurs proches d'appeler en priorité le 3919, ligne nationale d'information gérée par l'association Fédération Nationale Solidarité Femmes, où leur situation sera évaluée par un-e professionnel-le qui les orientera vers une structure spécialisée selon la situation vécue.

La Cimade : aide juridique aux femmes étrangères victimes de violences.

Ces permanences sont destinées aux femmes étrangères, migrantes ou demandeuses d'asile, victimes de violences. Ces violences, subies à l'étranger ou en France, peuvent avoir des incidences sur la situation administrative. Ces permanences offrent un accompagnement juridique et travaillent en réseau pour permettre la

protection et la prise en charge de ces femmes. Demande d'information et prise de rendez-vous le mercredi toute la journée au 01 40 08 05 34 ou 06 77 82 79 09.

[Site gouvernemental sur les violences faites aux femmes](#)

[Délégation régionale aux droits des femmes d'Île-de-France](#)

[Collectif Féministe Contre le Viol](#) : pour un soutien anonyme et une écoute solidaire, appelez Viols-Femmes-Informations **0800 05 95 95**. Une écoute bienveillante est proposée pour apporter soutien et conseil.

[Fédération Nationale Solidarité Femmes](#) (en charge du **3919**)

Le 3919 est numéro gratuit, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22h. Samedi et dimanche : 9h à 18h.

Depuis 1992 La F.N.S.F. gère le service téléphonique national d'écoute « Violences Conjugales - Femmes Infos Services ». C'est un numéro d'écoute anonyme. Une équipe d'écouteresses professionnelles assure une écoute bienveillante.

Attention ! Ce n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).

Permanences téléphoniques d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences masculines

VIOLENCE FEMMES INFO : 3919

de 9 h 00 à 22 h du lundi au vendredi

les samedis, dimanches et jours fériés : de 9 h à 18 h

VIOLS FEMMES INFORMATIONS : 0 800 05 95 95

du lundi au vendredi de 10 h à 19 h

ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL

A.V.F.T : 01 45 84 24 24 - du lundi au vendredi de 10 h à 15 h.

CENTRE THERAPEUTIQUE

Centre de psychothérapie des victimes : 01 43 80 44 40

131, rue de Saussure

75017-Paris (secrétariat de 10 à 14 h)

Permanences juridiques pour les étrangères victimes de violences conjugales

La Cimade Ile de France reçoit sans rendez-vous : mardi après-midi, mercredi jeudi, de 9H30 à 11H30 et de 14H30 à 17H30, au 46 boulevard des Batignolles 75017 et par téléphone aux mêmes heures: **01.40.08.05.34**

La permanence « Femmes/Personnes victimes de violences » répond au téléphone le mercredi au **06.77.82.79.09** et donne des rendez-vous si la législation relative aux femmes étrangères victimes de violences est applicable.

Bilan et évaluation

25 avis recueillis, 100% de satisfaction (évaluations écrites retournées en fin de rencontre)

Etes-vous satisfait de cette rencontre?

100%

Un point qui a particulièrement retenu votre attention :

- « Sensible à l'intervention de Maudy Piot sur le problème de handicap et les deux petits films très poignants. » (x20)
- « La cartographie est outil utile et intéressant. La pièce de théâtre très bien écrite et jouée. La passion des intervenantes. »
- « La présentation globale des violences faites aux femmes ; toute l'intervention de Elle's imagine'nt. »

Sur quel(s) autre(s) thème(s) souhaiteriez-vous que nous organisions une rencontre ?

- « Culture sourde, addiction, précarité, mutilations sexuelles »
- « Sur le thème des femmes migrantes et/ou en situation irrégulière » (x4)
- « Perception du handicap ; handicap et culture »
- « Les violences faites aux hommes. Ils en parlent peu. On en parle peu »
- « Les violences au travail, le sexisme ordinaire »
- « Les violences des enfants envers leur mère »
- « Le racisme quel qu'il soit et le handicap »
- « Comment répondre et lutter contre le harcèlement de rue »
- « Les réfugiés pour démêler le vrai du faux »
- « La prison : comment accompagner les personnes incarcérées »
- « La réinsertion de ces femmes par l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat »
- « Les pratiques des professionnels de santé »
- « L'adolescence et le mal être »

Le format vous a-t-il semblé adapté ?

88%

- « Oui même si les interventions auraient besoin de plus de temps »
- « Excellent format et bonne organisation. Bravo »
- « Très bien. Attractif ! »
- « Bravo. Merci ! »
- « Un peu long selon les intervenants. Froid dans la salle »
- « Plus de vidéos documentaires, de témoignages »